

CONFRÉRIE DU LUMINAYRE

15 décembre 1510. — Jehan Tumin, dict Noyer de Condrieu, gouverneur de la luminayre dudict Condrieu, a rendu compte du gouvernement de ladicte luminayre (28) du temps qu'il en a heu charge, comme s'ensuit, le quinzieme de decembre l'an mil cinq cens et dix.

Et premierement a rendu compte ledict Noyer de tout l'argent comptant appartenant à ladicte luminaire qu'il avoit en sa puissance, que se monte cinq liurez dix et sept solz.

Et plus a rendu compte de vne comande appartenante à ladicte luminaire de treize brebis tant feyes que moutons, soubz le chef de trois liurez six solz estant entre les mains de Benoist Durand de Saint Alban.

Et plus... vne aultre comande de six brebis, tant feyes que motons ; et plus vne aultre comande de six brebis tant feyes que motons...

Et plus a rendu compte ledict Noyer de deux y bennes de noyaulx de annuelle pension deue à ladicte luminaire par Pierre Cogniet de Verlieu...

[Suit l'énumération d'un certain nombre de mesures, « bennes, coupes à treull de royaulx », dus annuellement à la confrérie.]

Et plus a rendu compte ledict Jehan Noyer de cens dix et sept liurez cire tant en torches que cyres et pains de cire

(28) « La luminaire » était une confrérie qui comptait autrefois des sociétaires dans tout le pays. Elle s'occupait principalement de pourvoir au *luminare* nécessaire à la célébration des offices.